

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 MAI 1890.

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1890.

(Voir les nos 119, VIII, session de 1888-1889, 5, VIII, 143 et 146, session de 1889-1890, de la Chambre des Représentants; 75, session de 1889-1890, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, Président; le Comte D'OULTREMONT, HERREMANS, le Comte DE PRET ROOSE DE CALESBERG et TIBERGHIEU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1890, comprenait primitivement des crédits pour un ensemble de 91,903,897 francs.

Le projet amendé comporte la somme de 101,609,098 francs, soit une augmentation de 9,705,201 francs.

La majoration sur le même budget comparée à celui de l'année 1889 est de 9,793,563 francs.

Les crédits portés aux différents chapitres du budget révisé sont les suivants :

Chapitre I.	Administration centrale	fr.	348,075
» II.	Chemins de fer		82,121,642
» III.	Postes et télégraphes		14,274,189
» IV.	Marine		4,714,917
» V.	Comité mixte de législation		5,000
» VI.	Traitements de disponibilité		77,000
» VII.	Pensions		22,200
» VIII.	Secours aux employés		30,325
» IX.	Dépenses imprévues.		15,750
Total du budget. . . fr.			101,609,098

L'augmentation porte :

1° CHAPITRE II.

Chemins de fer : a) Salaires et traitements fr.	1,044,107
b) Fourniture, billes, rails, matériel fixe et roulant, outils, traction, frais d'exploitation, travaux d'entretien et d'amélioration	2,775,722
c) Combustible	5,139,700
2° CHAPITRE III.	
Postes et Télégraphes	310,755
3° CHAPITRE IV.	
Marine	444,600
Total.	9,714,884

Si de ce chiffre de 9,714,884 francs l'on déduit les diminutions proposées aux articles 7, 8 et 37 du budget s'élevant à la somme de 9,683 francs, l'on obtient le chiffre exact de la majoration du budget, soit 9,705,201 francs.

Cette augmentation porte donc sur les salaires pour un dixième environ, pour près de trois dixièmes sur frais d'exploitation et fournitures de bois et métaux dont la hausse des prix a été considérable, et pour cinq dixièmes sur le combustible à cause du renchérissement du prix des charbons. Elle se justifie pleinement en ce sens qu'elle a suivi la progression ascendante des prix de ces objets de première nécessité.

Si cette aggravation de charges cause un préjudice au bénéfice de l'exploitation des chemins de fer, elle accuse par contre une situation de prospérité pour nos plus grandes industries, situation dont le pays doit se réjouir.

Le trafic des chemins de fer augmente dans de notables proportions et ses recettes brutes qui, en 1888, ont été de fr. 131,612,594-26, ont augmenté de fr. 5,201,405-74, en 1889, où elles se sont élevées à 136,814,000 francs.

Votre Commission constate que l'ensemble de la situation financière du chemin de fer de l'État, dont l'exposé très complet et très détaillé a été fait dans le rapport de la section centrale de la Chambre des Représentants, est satisfaisante, ce dont elle félicite M. le Ministre.

Nous sommes heureux de constater la sollicitude que l'honorable chef du département apporte à l'amélioration de la situation morale et matérielle de ses agents, par une rétribution plus large de leur travail et par le repos hebdomadaire qui leur est accordé.

En présence de l'accroissement du trafic, nous approuvons la mesure que nous propose M. le Ministre d'augmenter les crédits, portés au budget de 1890, en vue d'arriver à compléter l'effectif du matériel roulant.

Nous reconnaissons que des transformations avantageuses ont été apportées dans l'aménagement de plusieurs gares importantes, mais nous espérons que l'administration complétera, à bref délai, ce travail reconnu nécessaire et qui s'impose pour plusieurs gares du pays.

Votre Commission recommande à M. le Ministre l'examen bienveillant de l'amélioration de la position des facteurs des postes.

(3)

Votre Commission, persuadée que M. le Ministre portera toute son attention sur les vœux qu'elle vient d'exprimer, a l'honneur de vous proposer, Messieurs, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
P. TIBERGHIEU.

Le Président,
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.